

Décision n° *Délib. 3634* du *18 juillet 2022*

**Objet : Signature des contrats de ligne de trésorerie de 15 000 000 € dans le cadre du budget principal (58000) et de 3 000 000 € dans le cadre du budget autonome assainissement (59000) avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile de France**

**Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** la délibération n°2020-07-15\_1863 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection du président de l'établissement public territorial ;

**Vu** la délibération n°2020-07-15\_1868 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Bureau, au Président et aux Vice-présidents ;

**Vu** la délibération n°2022-04-05\_2703 du Conseil territorial du 05 avril 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget principal ;

**Vu** la délibération n°2022-04-05\_2708 du Conseil territorial du 05 avril 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget autonome assainissement,

**Vu** les propositions de lignes de trésorerie de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile de France ;

**Considérant** la nécessité de recourir à des lignes de trésorerie pour sécuriser la gestion des comptes au Trésor Public pour le budget principal de l'EPT12 (58000) et pour le budget autonome (59000) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** De signer les contrats présentés par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile de France dont le siège social est situé 19, rue du Louvre – 75001 PARIS :

- en vue de la souscription d'une ligne de trésorerie pour le budget principal (58000) dont les principales caractéristiques sont :

Ligne de trésorerie interactive

Montant : 15 000 000 €

Durée : 364 jours

Taux d'intérêts : à chaque tirage taux variable €STER + marge de 0,16%

Demande de tirage : aucun montant minimum

Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier : 6 000 €

Commission de non-utilisation : 0,03% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen

Commission d'engagement : sans

Commission de mouvement : sans

- en vue de la souscription d'une ligne de trésorerie pour le budget autonome assainissement (59000) dont les principales caractéristiques sont :

Ligne de trésorerie interactive

Montant : 3 000 000 €

Durée : 364 jours

Taux d'intérêts : à chaque tirage taux variable €STER + marge de 0,16%

Demande de tirage : aucun montant minimum

Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier : 1 200 €

Commission de non-utilisation : 0,03% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen

Commission d'engagement : sans

Commission de mouvement : sans

**Article 4 :** Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites aux budgets de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (58000 et 59000) ;

**Article 3 :** Monsieur le Directeur général des services de l'EPT est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Madame le Préfète du Val de Marne
- Madame la Trésorière de Vitry sur Seine

À Orly....., le 28 juillet 2022

Le Président de l'Établissement  
Public Territorial,  
Michel Leprêtre



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Notifié le :

Envoyé en préfecture le :

Affiché le :

public le : 28/07/2022